

L'île du Large de Saint-Marcouf classée

La commission nationale a donné son accord le 9 mai : l'île du Large sera prochainement classée monument historique.



Archives Ouest France

Christian Dromard sur l'île du Large cet automne. De nombreux travaux restent à réaliser.

L'événement

L'association des Amis de l'île du Large applaudit. La décision de la commission nationale du 9 mai a donné un avis favorable au classement de l'île comme monument historique. « Nous bénéficierons d'apports de fonds pour la restauration et nous serons éligibles à des financements d'entreprises et de privés. C'est une reconnaissance de la valeur architecturale », apprécie Christian Dromard, président de l'association.

Il y a quelques mois, l'État avait fait part de sa décision de se défaire du site. Les Amis de l'île du Large ont décidé d'être candidats à sa reprise de cette île de 2,5 ha. Elle est l'une des deux îles de l'archipel Saint-Marcouf, situé à l'est du Cotentin et à 16 km au nord de Grandcamp. « Une lettre a été envoyée dans ce sens au préfet maritime. Nous avons des mé-

cènes prêts à nous aider mais il faut des garanties de longévité dans les travaux. Être propriétaire serait un atout. » Pour l'heure, la décision de l'État est bloquée. L'administration des Phares et balises ayant constitué un dossier d'inutilité publique, ce dernier circule entre les ministères. « Il est actuellement bloqué au ministère de l'Environnement », déplore Christian Dromard.

Pour remettre le site en état, vingt ans et 20 millions d'euros seront nécessaires. Depuis 2005, l'association qui est la seule à se rendre sur l'île, s'attelle à la restauration « du 1^{er} août au 31 mars. Le reste du temps, l'île est interdite à cause des nidifications d'oiseaux », informe Christian Dromard. Les deux îles sont interdites d'accès : pour des raisons de sécurité sur l'île du Large, depuis 1999, et pour des raisons de réserve ornithologique sur l'île de Terre, depuis 1967.